



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Haguenau – Wissembourg  
Commune de Langensoultzbach

## ARRÊTÉ

### Portant réglementation du régime de priorité

Le Maire de la Commune de Langensoultzbach

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-7, R 414-3,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

*Considérant* qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation sur la voie départementale,

### ARRÊTÉ

**Art.1** Au carrefour de la Route Départementale D255, la circulation est règlementée comme suit :

Les usagers circulant sur la voie Départementale D255 devront céder la priorité aux véhicules débouchant aux intersections situées à leur droite considérés comme prioritaire.

**Art.2** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 3<sup>ème</sup> partie – intersections et régime de priorité – panneau de signalisation à l'entrée du village - sera mise en place par la commune de Langensoultzbach.

**Art.3** Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté et relatives aux intersections mentionnées ci-dessus, sont annulées.

**Art.4** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Woerth est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

**Art.5** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Langensoultzbach.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
Arrondissement de Haguenau – Wissembourg  
Commune de Langensoultzbach

**Art.6** Ampliation du présent arrêté est adressée :

- La Sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg
- Brigade de Gendarmerie de Woerth/Lembach
- Collectivité Européenne d'Alsace – Unité Technique de Niederbronn-les-Bains
- Au S.D.I.S
- Au SMICTOM
- Aux archives communales

Fait à Langensoultzbach, le 12 juillet 2022.  
Mme Le Maire – Evelyne LEDIG

